

# BULLETIN D'INFORMATION ENFANCE-FAMILLE

## Numéro 1 - AVRIL 2020

L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance du Département des Bouches-du-Rhône (ODPE13) vous propose son premier numéro du bulletin d'information enfance-famille.

Il sera un outil trimestriel (janvier, avril, juillet, octobre) pour chacun d'entre nous, professionnels de la protection de l'enfance du Département, partenaires institutionnels et associatifs, permettant de partager des informations, des données statistiques, des éléments quantitatifs mais aussi qualitatifs.

Vous avez la possibilité d'apporter votre contribution un mois avant sa parution, afin que ce bulletin s'enrichisse.

Ce numéro a la particularité, dans ce contexte de crise sanitaire, de recenser les différents dispositifs mis en place, tant au niveau national que départemental en matière de protection de l'enfance.

## ***SPECIAL COVID19***



**Numéro vert Coronavirus ouvert 24 heures sur 24 et  
7 jours sur 7 : 0 800 130 000**

# BULLETIN D'INFORMATION ENFANCE-FAMILLE

## Rappel des différents dispositifs mis en place dans le cadre de la crise sanitaire

- ✓ **Fiches spécifiques (mesures, informations et consignes officielles) à destination des structures et professionnels du secteur social et médico-social**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-du-social-et-medico-social/article/enfance-et-famille-protection-de-l-enfance-majeurs-vulnerables-protectes>

Une cellule de crise DGCS-COVID-19, ouverte par la Direction générale de la cohésion sociale le 27 février dernier, accompagne les professionnels pour lutter contre la propagation du covid-19.

- ✓ **La réserve civique**

[jeuxaider.gouv.fr](http://jeuxaider.gouv.fr) ou <https://covid19-reservice-civique-gouv.fr>.

Plateforme qui concerne les volontaires bénévoles qui peuvent se positionner sur 4 missions vitales :

- Aide alimentaire et d'urgence : distribution de produits de première nécessité et des repas aux plus démunis
- **Garde d'enfants de soignants ou d'une structure d'aide sociale à l'enfance**
- Lien avec les personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades, en situation de handicap
- Solidarité de proximité : faire les courses de première nécessité pour des voisins les plus fragiles

Le référent départemental 13, Benjamin Roques, [benjamin.roques@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:benjamin.roques@bouches-du-rhone.gouv.fr), est à votre disposition pour vous aider à formuler une demande de renfort sur la plateforme ou à vous mettre en relation avec des personnes qualifiées volontaires inscrites.

- ✓ **La réserve sociale**

<http://paca.drdjcs.gouv.fr>, ou <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/besoins-en-renfort-des-structures-sociales-et-medi>

Elle est organisée par les services de l'Etat, la direction régionale et départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Elle met en œuvre un dispositif de mobilisation des étudiants en travail social (et des diplômés) au bénéfice de ces structures et pour les secteurs suivants : l'hébergement d'urgence, la protection de l'enfance, l'accueil de personnes âgées et en situation de handicap et les services à domicile. Toute intervention se fait dans le cadre d'une convention de stage ou d'un

# BULLETIN D'INFORMATION ENFANCE-FAMILLE

contrat à durée déterminée, et seulement dans la mesure où les structures garantissent d'accueillir les volontaires dans le respect des consignes sanitaires liées au Covid-19 définies par le ministère de la Santé et de la Solidarité.

Les établissements de formation en travail social de la région PACA sont particulièrement engagés dans ce dispositif.

## ✓ **La réserve sanitaire**

[Site du ministère des Solidarités et de la Santé](#)

Le ministère des Solidarités et de la Santé invite tous les professionnels de santé en activité (salarié, libéral), sans emploi ou retraités, volontaires, à venir renforcer le système de santé dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 à se faire connaître en s'enregistrant sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé. En fonction des besoins, ces professionnels de santé pourront être mobilisés, via leur Agence régionale de santé, pour venir en renfort au sein de leur région, ou par le ministère des Solidarités et de la Santé pour renforcer les équipes soignantes des régions fortement impactées par l'épidémie de coronavirus (Covid-19)

## ✓ **Enfance en danger**



<https://www.allo119.gouv.fr/>

Mise en place d'un formulaire de signalement en ligne qui s'adresse aux victimes et aux personnes se trouvant à proximité d'une personne maltraitante ou en situation de danger afin de signaler plus discrètement et de diversifier les canaux de signalement à disposition du plus grand nombre.

Les signalements qui parviendront aux professionnels du Groupement d'Intérêt Public de l'Enfance en Danger (GIPED) opérant la gestion du service de signalement 119 – enfance en danger seront traités suivant un processus similaire aux traitements des appels, avec une priorité donnée notamment aux signalements provenant d'enfants. Adrien Taquet a rappelé qu'en cas de situation urgente ou de danger grave et immédiat, la priorité doit être de contacter les services de première urgence (15,17,18,112).

# BULLETIN D'INFORMATION ENFANCE-FAMILLE



## ✓ **Violences faites aux femmes**

[arretonslesviolences.gov.fr](http://arretonslesviolences.gov.fr).

Durant toute la période du confinement, la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes mise en place par le ministère de l'Intérieur pour signaler des violences et pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils est pleinement opérationnelle. Elle reste active 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et permet de dialoguer avec des forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée. Chacun peut diriger les victimes de violences conjugales vers cette plateforme, plus adaptée à la période.

[Le 3919](http://le3919.fr), numéro d'écoute national, reste opérationnel et une écoute à distance a été mise en place. La ligne est ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h.

[114](http://114.fr) Il est possible pour les victimes de violences conjugales d'adresser un SMS au 114. Les opérateurs préviendront les forces de l'ordre en transmettant les coordonnées de la victime.



## ✓ **Soutien à la parentalité**

Un plan d'aide pour aider les parents a été mis en place.

- 1) [monenfant.fr](http://monenfant.fr) **Accueil de loisirs à la maison** géré par la CNAF avec des activités ludiques et éducatives différentes chaque jour pour apprendre en famille tout en s'amusant pour enfants et adolescents
- 2) **Mobilisation d'un fonds exceptionnel de 500 000 euros** pour soutenir les projets associatifs et initiatives d'envergure nationale à destination des parents
  - pour le fonctionnement des lignes téléphoniques existantes
  - pour s'équiper afin de travailler à distance
  - pour rédiger, imprimer, diffuser des supports de communication
- 3) De **nouvelles initiatives et des offres de service** à disposition des parents plus faciles d'accès

Mise en place de lignes d'écoute comme le 0800 130 000, création de groupes Whats'App pour maintenir le lien avec les parents, production de plateformes et de ressources en lignes dont le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) qui fait désormais référence etc...

# BULLETIN D'INFORMATION ENFANCE-FAMILLE

## 4) Un **soutien renforcé des Caf et de leurs partenaires** aux familles en situation de fragilité

Maintien et intensification des contacts par les Caf autant que de besoin en direction des familles en situation de fragilité, en coordination localement avec les services de protection maternelle et infantile et d'action sociale de proximité des conseils départementaux.



### ✓ **Scolarité**

#### **Continuité de la scolarisation des enfants protégés.**

Ils bénéficieront pour cela du dispositif « Ma classe à la maison » mis à disposition par le ministère de l'Éducation Nationale.

### ✓ **Numérique**

[solidarite-numerique.fr](http://solidarite-numerique.fr), centre d'appels virtuel avec des médiateurs afin d'accompagner les citoyens face à leurs démarches en ligne dans un contexte de confinement suite à l'épidémie de COVID19. Un numéro de téléphone est mis à disposition : 01 70 772 372 de 9h à 18h du lundi au vendredi pour aider les personnes dans les démarches.

### ✓ **Addictions et confinement**



<http://www.psycom.org/Actualites/Epidemie-et-confinement-ressources-utiles-pour-notre-sante-mentale>

De nombreuses informations et recommandations pour mieux faire face à la crise sur le plan individuel et collectif sont disponibles sur ce site : listes des dispositifs d'écoute pour les personnes et les personnels, conseils pour préserver sa propre résilience, fiches diffusées par le Ministère chargé de la santé, recommandations de l'OMS, etc...

# BULLETIN D'INFORMATION ENFANCE-FAMILLE

✓ **Parler du Covid 19 aux enfants**

<http://fr.ap-hm.fr/actu/guides-et-fiches-pratiques-confinement-covid-19>

Le service du Professeur Da Fonseca, pédopsychiatre de l'APHM, a mis en ligne des fiches permettant de répondre aux questions des enfants.

#accompagnement

Hôpitaux  
 universitaires  
 de Marseille **ap-hm**

## Comment parler aux enfants de l'épidémie ?

Téléchargez un ensemble de guides pour bien gérer le séjour à domicile en famille et des conseils pour répondre aux questions et craintes des enfants en fonction des âges !

"DES APPROCHES SIMPLES,  
 POUR BIEN GÉRER LE CONFINEMENT EN FAMILLE"



- [Que dire aux enfants sur le COVID-19](#)
- [Aider les enfants pendant la pandémie de COVID-19](#)
- [Prendre soin de sa santé psychique](#)
- [Guide parent / tuteur](#)
- [Covid-19 : gérer les impacts psychologiques chez les enfants](#)
- [Co-confinement](#)

✓ **Aides sociales**

- ⇒ Pour les personnes qui percevaient des **aides de la Caf** (allocations familiales, allocation logement, RSA, AAH...), tous les paiements s'effectuent sans retard même si la déclaration de ressources n'a pas été faite.
- ⇒ Idem pour l'aide médicale d'état (AME) et la complémentaire santé (ACS), prorogées de 3 mois.
- ⇒ Les droits à l'allocation adulte handicapées (AAH) et à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) qui arriveraient à échéance seront automatiquement prorogés de six mois.
- ⇒ Les aides au logement seront automatiquement maintenues.

# BULLETIN D'INFORMATION ENFANCE-FAMILLE

- ⇒ La Caf peut verser une **aide exceptionnelle** afin de couvrir les besoins de première nécessité. Il faut en faire la demande sur le site internet de la Caf depuis l'espace personnel de l'allocataire ou par téléphone et la situation sera évaluée.  
De plus, une **aide de solidarité** annoncée le 13 avril sera versée automatiquement, une seule fois, à partir de mi-mai aux familles et aux personnes concernées :
  - Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (Rsa) ou de l'allocation de solidarité spécifique (Ass) percevront une aide de 150 euros, à laquelle s'ajoute 100 euros supplémentaires par enfant à charge ;
  - Toutes les familles bénéficiaires des aides personnelles au logement (Apl) qui ne perçoivent pas le Rsa ou l'allocation de solidarité spécifique (Ass) bénéficieront d'une aide de 100 euros par enfant à charge.Aucune démarche n'est à effectuer. Les allocataires seront informés.
- ⇒ Pour les personnes au **chômage** en fin de droits, les droits sont prolongés automatiquement.
- ⇒ La **trêve hivernale** est prolongée de 2 mois, jusqu'au 31 mai.
- ⇒ Le département des Bouches-du-Rhône a décidé de l'arrêt des suspensions et des radiations pour les bénéficiaires du **RSA** et maintien d'une permanence téléphonique

## Dispositions spécifiques au Département des Bouches-du-Rhône

- Les services de la **Dimef** poursuivent l'accueil d'urgence d'enfants avec des difficultés croissantes compte tenu de l'augmentation des violences conjugales.
  - ⇒ Création d'une structure éphémère portée par la Dimef sur le site de l'internat Vitagliano de la Fondation d'Auteuil qui a ouvert le 20 avril et de places éphémères à la pouponnière départementale depuis le 15 avril.
- **Mobilisation pour les établissements de protection de l'enfance**
  - ⇒ Distribution de masques dans toutes les structures d'accueil en protection de l'enfance, AEMO et services d'accompagnement à domicile.
  - ⇒ Livraison de gel hydroalcoolique.
  - ⇒ Prêt de 400 tablettes numériques pour les établissements de protection de l'enfance
  - ⇒ Distribution de chocolat de Pâques pour les enfants accueillis
  - ⇒ Distribution de petit matériel de sport de la direction jeunesse et sports (ballons, plots, chasubles)
  - ⇒ Distribution de jeux par le Musée Départemental Arles Antique

# BULLETIN D'INFORMATION ENFANCE-FAMILLE

- **MDS** : Depuis le 14 avril, la quasi-totalité des Maisons départementales de la Solidarité ont rouvert leurs portes.

Cependant, depuis le début de la crise, un service adapté aux besoins de la population respectant les recommandations des autorités de santé, est proposé. Il s'agit d'assurer la continuité de l'activité de consultation PMI, Cegidd et CLAT et de maintenir un accompagnement et une aide pour toutes les personnes en grande difficulté.

A ce titre, 29 sites de protection infantile et 18 sites de protection maternelle sont ouverts.

- **Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP13)**

La CRIP13 fonctionne actuellement en télétravail du lundi au vendredi aux horaires habituels (8h30-17h).

Le numéro vert départemental ne fonctionne pas, les usagers doivent appeler le **04.13.31.28.43**, numéro communiqué sur le répondeur du numéro vert.

Les professionnels peuvent appeler le **04.13.31.93.02**.

- **Assistants familiaux**

- ⇒ Envoi d'une «mallette pédagogique» élaborée par l'Observatoire de Paris à destination des parents, assistants familiaux pour accompagner l'enfant, en fonction de son âge dans sa scolarité et proposer des activités éducatives et ludiques.
- ⇒ Envoi d'une « mallette pédagogique » adaptée aux assistants familiaux ayant des enfants handicapés confiés
- ⇒ Toute l'équipe du service accueil familial est joignable par mail et par téléphone
- ⇒ Mise en place d'un travail en partenariat rapproché avec :
  - Les psychologues de la MDA Nord (animant des ateliers avec les assistants familiaux d'Arles et d'Istres)
  - Les psychologues animant les groupes de parole proposent à l'ensemble des assistants familiaux un soutien individuel par skype ou par téléphone.

# BULLETIN D'INFORMATION ENFANCE-FAMILLE

---

## ▪ **Actions de prévention**

Le groupe ADDAP 13 dans le cadre de ses actions de prévention intervient sur l'ensemble du territoire départemental en effectuant des maraudes et en participant à la distribution de colis alimentaires et repas.

Présence permanente du référent départemental populations ROMS.

L'ensemble des associations de services à domicile restent à l'écoute et en lien avec les familles suivies. Reprise progressive des visites à domicile suite à la livraison des masques. Des TISF vont de nouveau intervenir à domicile.

La quasi-totalité des associations exerçant les visites en présence d'un tiers ont gardé un lien avec les familles suivies.

## ▪ **Adoption et recherche des origines**

Suivi à distance avec les MDS et le tuteur des enfants en attente d'adoption.

Urgences assurées par le service qui nécessitent un déplacement notamment les recueils des bébés dans les maternités avec 2 numéros mis à disposition des maternités et le déplacement pour rencontrer les mères de naissance des bébés et mettre en place l'accueil des bébés par les assistants familiaux.

Pour toute question ayant trait à l'agrément, l'adoption et la recherche des origines, le service reste joignable.

## ▪ **Projets portés par la direction de la culture et le camp des Milles**

⇒ Le service action culturelle de la Bibliothèque départementale de prêt propose des ateliers philo pour les enfants en MECS à partir des collections littéraires «philo/enfants». Animation en visio à partir de l'application Zoom.

○ Contact : Laure Pabot laure.pabot@departement13.fr

⇒ Le service Action éducative des Archives départementales propose l'animation d'ateliers culturels

Contact Chloé Lesschave 06 20 96 88 82

⇒ Le Camp des Milles offre la possibilité aux MECS d'intervenir dans le cadre d'une médiation culturelle à élaborer en fonction des demandes.

Contact : Odile Boyer, médiatrice culturelle 06 13 24 24 25 <http://www.campdesmilles.org/>